



CONVENTION DE PARTENARIAT 2026-2027

Entre

La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES, située Site Associatif de l'Aurore, 9002, Avenue des Sycomores, 50000 SAINT-LÔ, représentée par Monsieur Patrick LECOMTE, Président, d'une part,

Et _____

Représenté(e) par M _____

Situé au : _____

Tél : _____ Mail : _____

Le partenaire de La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES s'engage à accorder la remise ou l'avantage défini ci-dessous, lors de la présentation de la carte nominative.

La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES présentera cette offre à tous ses adhérents, par courrier, et sur son site internet www.fmcr50.fr .

La présente convention est valable dès la date de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2027.

Nature de l'avantage accordé au porteur de la carte nominative FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES :

REDUCTION : _____
_____, sur présentation de la carte nominative.

A _____ le _____

Pour La FEDERATION de la MANCHE
des CLUBS de RETRAITES

Pour _____

Signature : Mr Patrick LECOMTE, Président

Signature :

Modèle de carte d'adhérent :

